



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DU GHANA AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

**1.** Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis le 22 juillet 2004, ont pris note de la charge de la dette extérieure du Ghana et ont convenu de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de sa dette.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, le Ghana a franchi le 13 juillet 2004 le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres très Endettés (initiative PPTE renforcée).

**2.** Dans le but de restaurer la soutenabilité de la dette, ils ont décidé d'annuler 821,5 M\$ en valeur nominale (673 M\$ en valeur actuelle nette janvier 2001) ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

La plupart des créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels de sorte que la dette due par le Ghana aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 823 M\$ supplémentaires en valeur nominale (534 M\$ en valeur actuelle nette).

La dette du Ghana à l'égard du Club de Paris est réduite de 1,94 Md\$ à 300 M\$ grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et des allègements de dette bilatéraux additionnels.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Ghana à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et pour la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

**3.** Le Ghana s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable au Ghana.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Sénégal étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, du Canada, l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, la France, la Finlande, l'Italie, la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement du Danemark ainsi que du FMI, de l'AID, du Secrétariat de la CNUCED et de l'OCDE.

La délégation du Ghana était conduite par l'Honorable Yaw OSAFO-MAAFO, Ministre des Finances et de la Planification Economique. La réunion était présidée par Madame Odile RENAUD-BASSO, Chef de Service à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique du Ghana est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. Les représentants des pays créanciers ont également accepté d'inclure dans la négociation de la dette du Ghana une clause volontaire de conversion de créances.

3. La dette publique du Ghana était d'environ 7,5 Md \$ en valeur nominale fin 2003 (source : rapports FMI et AID du 16 Juin 2004 publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hipc](http://www.worldbank.org/hipc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 1<sup>er</sup> juin 2004 à 1,94 Md\$ en valeur nominale.